



LA LETTRE MENSUELLE DE JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG

n°11 - Pantin, le 8 octobre 2006



Edito

Un vendredi 13 porteur d'une satisfaction non négligeable pour la protection de l'enfance

Il n'est pas toujours aisé de suivre les vicissitudes politiques sinon politiciennes. Le cheminement des deux lois sur la protection de l'enfance et sur la prévention de la délinquance centrée sur la délinquance juvénile n'échappe pas à cette danse du ventre.

On sait que les deux textes ont été adoptés au Sénat. La loi de la protection de l'Enfance en juin et la prévention de délinquance en septembre.

La deuxième avec la procédure d'urgence semble-t-il.

Pour l'Assemblée on nous disait qu'un seul créneau existait. Dans les arbitrages de l'été, le texte Sarkozy l'emporta sur le texte Bas. Celui-ci cédait son créneau et on en venait au scénario-catastrophe : certaines dispositions du texte Bas devaient être reprises dans le texte Sarkozy. Ce qui politiquement signifiait que l'objectif protection de l'enfance passait à la trappe. Le travail de 18 mois enterré!

Il va de soi que cette solution ne pouvait pas rester sans réaction.

Parmi d'autres, l'appel des Cent s'est mobilisé et a joué du lobbying comme cela se doit. Avec succès ! **Nous avons la satisfaction d'apprendre le vendredi 13 octobre que le projet de loi protection de l'enfance était sauvé. Il viendra à l'Assemblée le 30 novembre et au Sénat en décembre.** Le texte sur la prévention sera pour sa part examiné le 25 novembre à l'Assemblée et en janvier -février au Sénat en dernière lecture.

Certes le texte "Protection de l'enfance" est insatisfaisant, car la protection de l'enfance ne se joue pas dans le seul cadre familial, mais les avancées sont réelles pour améliorer le dispositif technique de protection et pour favoriser l'innovation. Surtout l'objectif "Protection de l'enfance" est bien affirmé comme un objectif politique.

Reste encore à gérer quelques contradictions sur le secret professionnel même si le texte adopté au Sénat a déjà singulièrement rogné les prétentions du ministre de l'intérieur. On n'est plus sur une obligation d'en parler au maire et seules les informations strictement nécessaires peuvent être délivrées.

La vie politique n'est pas un long fleuve tranquille, mais rien n'est jamais perdu... A preuve cette info du 13 octobre. A suivre donc

Actualité

6° journée d'études de DEI-France.

"L'ENFERMEMENT DES MINEURS EN QUESTION FAUT-IL PRIVER DE LIBERTE POUR EDUQUER A LA LIBERTE?"

Le 18 novembre 2006

Au palais Bourbon

rue de l'Université-75007 Paris

DEI-France s'associe à la campagne internationale de DEI « **Pas d'enfants derrière les barreaux** » visant à réduire de 50% la population des mineurs détenus dans le monde. Elle souhaite introduire en France le débat sur la réduction de l'enfermement des mineurs et interpeller le gouvernement en consacrant sa journée d'études à la **situation des mineurs enfermés pour avoir commis des faits réprimés par la loi pénale** (même s'il ne faut pas oublier que d'autres situations d'enfermement existent : mineurs étrangers maintenus dans les zones d'attente ou les centres de rétention, enfants enfermés dans des structures psychiatriques...). La politique énoncée par les gouvernements depuis 2002 prétend réduire la délinquance des mineurs par un recours plus systématique aux mesures de contention. Les deux mesures-« phares » sont la création des « **centres éducatifs fermés** » (CEF), qui, selon la terminologie paradoxale contenue dans la loi, doivent demeurer « **ouverts** » et l'ouverture dès 2007 des « **établissements pénitentiaires pour mineurs** » (EPM). On doit donc s'interroger sur la finalité et l'efficacité de cette politique pénale de contention à l'égard des mineurs. Si on peut penser qu'à travers la contention, la société se protège (du moins à court terme), il apparaît indispensable à DEI-France de se poser un certain nombre de questions :

- **L'enfermement est-il une réponse éducative à la délinquance des enfants ?**
 - **Peut-il y avoir une action éducative dans un lieu d'enfermement ?**
 - **Quid des droits de l'enfant dans le cadre de la contention ?**
- Quelles alternatives à l'enfermement ? etc...**

**S'inscrire d'urgence, sur dei-france.org
places limitées.**

Parmi les intervenants attendus: Alvaro Gil-Roblès; J.L. Dumas, D. Batteaux, I. Ravier, M. Connen, B. Defrance, JP Rosenczveig,

Coordination : JL Rongé



La décision du mois du mois

En fait elle date du 29 mai et était passée inaperçue : la cour d'appel de Rouen a refusé de condamner J.L. Viaux, psychologue expert pour son propos maladroite certes prononcé devant la presse sur les "expertises de femmes de ménage". La Cour pour aller à l'encontre du désir du contrairement au désir justice tient compte de la qualité du travail effectué par l'expert. Le monde 13 octobre 2006.

Le chiffre du mois

D'après l'APAJH malgré la loi du 11 février 2005 ce sont toujours 10 à 15 000 enfants porteurs de handicaps qui ne sont pas scolarisés (Le Monde du 15-16 octobre 2006)

Mon actualité associative

L'APCEJ, DEI-France et le RAJS- JDJ se sont installés à Saint-Denis dans un local commun **41 rue de la République. Constituant ainsi l'espace "droits des enfants-droit des jeunes Téléphone : 01.48.30.81.98**

Contact

Tribunal : 01 48 95 13 20

Fax T.E. : 01 48 32 88 73

Portable : 06 70 14 86 31

Mail : jean-pierre@rosenczveig.com

Le blog monte toujours en puissance et reçoit jusqu'à 7000 visiteurs jour
<http://jprosen.blog.lemonde.fr>

Le document du mois

Etudes et résultats n° 525 septembre 2006 consacré aux établissements qui accueillent des enfants et des adolescents en difficulté sociale.

54 000 places sont disponibles sachant qu'environ 70 000 enfants sont accueillis en familles

Pourquoi je ne suis pas allé Place Vendôme !

"Pascal Clément a regretté l'absence du président du tribunal pour enfants de Bobigny, Jean-Pierre Rosenczweig. "Il n'a pas souhaité venir, c'est dommage (...) mais c'est son choix et je le respecte",

a déclaré M. Clément. " (Le Monde du mardi 18 septembre 2006). Effectivement je n'étais pas cette

après-midi-là à la réunion provoquée à la Chancellerie à la demande du président de la République après qu'il eut reçu le premier président Canivet avec comme souci d'apaiser le climat de la Seine Saint-Denis. Informé de cette invitation j'avais initialement prévu de m'y rendre avec le premier président de la cour d'appel de Paris et du président du tribunal de grande instance de Bobigny eux-aussi conviés.

Pas question bien sûr d'aller à Canossa et de tendre la joue droite après avoir reçu des marrons sur la gauche ! Mais le risque était limité car il fallait - telle était la commande présidentielle - une chute apaisante.

Mais pas question non plus d'en revenir avec deux carottes et trois navets car le problème posé dans le courrier du préfet Cordet au ministre de l'intérieur n'était pas de ce niveau.

Durant le week-end j'avais revu ma position initiale sans rien décider de définitif en estimant que cette réunion allait participer de l'opération "écran de fumée" montée par le ministre de l'intérieur depuis juin dernier pour échapper aux problèmes posés dans le courrier de son préfet de Seine-Saint-Denis pour qui la situation sur le terrain est inquiétante depuis les émeutes de l'automne. Pour le préfet Cordet elle s'aggrave, la délinquance et la violence monte, le communautarisme s'installe et prospère, la pauvreté et la précarité se développent. Bref, pour le préfet du 9-3, on est sur un brasier qui peut s'enflammer d'un moment à l'autre sur un incident.

Tous les maires de Seine Saint-Denis, toutes tendances confondues, ont approuvé cette analyse rendue publique ces jours-ci. On est bien passé fin 2005-début 2006 à côté du plan Marschall pour les banlieues auquel nous appelions - voir ma note de décembre - qui sur dix ans ou plus aurait vu des engagements pris,

des stratégies développées. Bref, ce qui a été fait - car des choses ont été faites par le gouvernement depuis décembre 2005- n'est pas à en rapport au problème et, ajoute le préfet, les forces de police ne sont pas en quantité et en qualité à la hauteur, leur encadrement est défaillant, et cerises sur le gâteau, la police des polices cherche des poux dans la tête à certains policiers et ... le juge pour enfants de Bobigny est laxiste ! Je réfère chacun à la lecture de ce courrier paru dans la presse et disponible sur le net. Qui plus les rapports de 28 préfets corroborent cette analyse. La situation est donc grave. La place Beauvau le sait!

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale du TGI de Bobigny a voulu montrer que le débat n'était pas celui du Tribunal pour enfants de Bobigny qui fonctionne plutôt bien - dicit l'audit de décembre 2005 - avec les moyens qui sont les siens. A fortiori ne s'agit-il pas du problème du président du tribunal pour enfants de Bobigny cible récurrente du ministre d'Etat.

Si on devait parler justice, c'est du TGI - dont le TE fait partie - qu'il faudrait parler avec des juges d'instruction, des JLD, etc. et bien évidemment ses fonctionnaires.

La présence du président du TE de Bobigny à la réunion de l'après midi conduirait donc à tomber dans le panneau. Pour l'AG du TGI le tribunal n'a pas besoin de médiateur, puisqu'il n'est pas en faute ni ne se trouve en défense ! Il n'y a rien à apaiser; tout est artificiel dans le propos du candidat-ministre.

Pour les magistrats de Bobigny, c'est la violente critique portée par le ministre de l'intérieur sur les décisions de justice légalement rendues sous les recours prévus par la loi qui fait problème. Et le fait que le Garde des Sceaux ne les ait pas vertement désavoués comme certains de ses prédécesseurs ont su le faire quand leur interlocuteur de l'intérieur dérapait. D'où 1) l'Assemblée générale de demander à l'unanimité au Ministre de la justice d'être ferme et clair dans la condamnation de son collègue candidat à la présidentielle et 2) à la majorité l'Assemblée d'estimer que nous ne devons pas participer à une réunion qui devait être reportée.

Magistrat de Bobigny j'ai totalement adhéré à cette analyse et à ces positions. Voilà pourquoi il ne pouvait être question d'aller place Vendôme. Même si certains risquaient de ne pas comprendre a priori cette absence.

La réunion s'est tenue. La position de l'Assemblée générale de Bobigny y a été explicitée. Mon absence a été expliquée au regard de ce que je viens de restituer et au sortir on a annoncé grosso modo que le Tribunal pour enfants obtenait des moyens supplémentaires ! En quelques heures nous avons obtenu + 12 % de personnels, ce que nous n'avions pas obtenu jusqu'ici et quelques autres moyens. Merci M. Sarkozy ! Mais pourquoi ne pas avoir donné ces moyens hors toute tension ?

On va les voir venir avec intérêt. Mais est-ce à la hauteur du problème posé par le préfet Cordet et les autres préfets. J'en doute comme il est possible que les Collègues et les fonctionnaires de Bobigny et d'ailleurs estiment que la réponse de la Chancellerie n'est pas celle qui était attendue.

PS : On ne va pas tenir 8 mois sur ce rythme. Au final l'appareil d'Etat ne sort pas renforcé de ces joutes. La justice est discréditée. On regrettera peut être un jour de l'a rabaisser ainsi alors qu'elle fait son travail tout autant que la police fait le sien. Chacun a sa place!

Il va de soi que les sondages - voir le Figaro - qui ressortent de cette polémique sont inquiétants surtout quand ils appellent à plus de répression sans que les sondés qui répondent ainsi ne voient qu'il faut protéger l'ordre public à court, mais aussi à moyen terme - voir mes notes précédentes sur le sujet-. Aussi inquiétante la forte proportion des sondés qui estiment qu'il faut punir les enfants comme les majeurs !

Et sachant comment la réunion s'est déroulée je ne regrette rien. On a passé en revue quelques cas avancés par la police auquel personne ne pouvait apporter réponse faute de préparation. Puis une conférence de presse a été provoquée où le ministre a annoncé des mesures totalement déconnectées de la réunion.

Bref, définitivement, il ne fallait pas aller place Vendôme ...

